

**PROCES VERBAL – CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 23 JUILLET 2020**

*Le procès-verbal du conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.*

**PRESENTS :**

Yasmine BOUAGGA

Laurence HUGUES

Jean-Christian MORIN

Malika HADDAD-GROSJEAN

Bertrand PINOTEAU

Fatima BERRACHED

Nathalie PERRIN-GILBERT pouvoir temporaire donné à Laurence BOFFET jusqu'à son arrivée

Sylvain GODINOT

David SOUVESTRE

Yves BEN ITAH

Laurence BOFFET

Mathilde CORTINOVIS

Noé FROISSART

Benoit SCIBERRAS

**Ouverture du conseil d'arrondissement**

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Je déclare le conseil ouvert.

Je suis très heureuse d'ouvrir ce second conseil d'arrondissement de la mandature.

Le PV de la séance du 12 juillet a été transmis en préfecture, il sera enrichi des interventions des uns et des autres.

Je propose qu'un secrétaire de séance soit nommé pour le contrôle du quorum et la validité des pouvoirs et donc en sa qualité de benjamin de l'assemblée ce serait Noé FROISSART, si vous l'approuvez.

Donc, je propose un vote à main levée pour sa nomination en qualité de secrétaire de séance.  
La nomination de Noé FROISSART en qualité de secrétaire de séance est donc votée à l'unanimité.

Nous avons également le plaisir d'accueillir Benoit SCIBERRAS, nouveau conseiller d'arrondissement.  
En effet, comme annoncé lors du précédent conseil, Yann FAURE a été appelé à rejoindre le Cabinet de Monsieur Grégory DOUCET et m'a, par conséquent, présenté sa démission.

Celle-ci a été transmise au Maire de Lyon et c'est donc la personne suivante sur la liste qui intègre le conseil d'arrondissement en application de l'article L272-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 3.

Donc bienvenue à Benoit SCIBERRAS qui exerce comme accompagnant d'élèves en situation de handicap et qui sera délégué à la lutte contre les discriminations et la promotion de l'accessibilité.

Il est aussi impliqué dans des initiatives écologistes sur le territoire.

Donc nous sommes très heureuses et heureux de l'accueillir parmi nous.

En ce début de mandat, les priorités d'actions au niveau de la Ville et de la Métropole ont été affirmées et nous voulons agir rapidement sur l'accessibilité au logement, l'apaisement des circulations, la nature en ville.

Nous voulons mettre en place un plan d'urgence pour la culture dont il sera question lors de ce conseil d'arrondissement.

La culture qui a été durement touchée par la crise du Covid et dont les acteurs sont une composante essentielle de notre territoire.

Les feuilles de route des adjoint.e.s de la Ville et des Vices-Président.e.s à la Métropole sont en cours de rédaction et au niveau de l'arrondissement, nous avons tenu un séminaire pour élaborer collectivement notre plan de mandat et affiner les projets que nous mettrons à la concertation citoyenne, comme la réouverture des Bains Douches, le réaménagement du Jardin des Chartreux-Jardin des poètes, la création d'un tiers lieu éventuel dans l'ancienne Ecole des Beaux-Arts.

Nous voulons avoir une action effective dès la fin de l'été.

S'agissant de la solidarité avec les personnes les plus vulnérables, nous avons réuni différents services pour travailler sur le relogement des habitants du campement des Chartreux et, dans l'immédiat, améliorer la situation sanitaire en ouvrant les bornes fontaines du jardin.

S'agissant des mobilités, nous avons identifié de nouveaux emplacements d'arceaux vélos et de trottinettes pour éviter leur délaissement sur les trottoirs.

Nous travaillons à l'aménagement de la piétonisation des abords des écoles pour garantir la sûreté des enfants dès la rentrée scolaire.

Toujours sur les écoles, nous identifions les établissements dans lesquels nous pourrions au plus vite créer des « cours oasis ».

Cela se fera toutefois sans précipitation et en concertation. L'implication des personnes concernées est centrale dans notre démarche.

C'est pour cela aussi que nous avons voulu répondre rapidement aux demandes des habitant.e.s et commerçant.e.s du secteur Capucins/Romarin, perturbés par d'intenses nuisances nocturnes liées à des rodéos de voitures.

Nous avons voulu répondre à ce problème en travaillant sur la question de la sécurité, mais nous avons voulu travailler aussi sous l'angle de l'apaisement général des circulations.

Grâce à la mobilisation rapide de l'Adjoint à la Sécurité de la Ville, M. Mohammed Chihi, nous avons proposé une réponse en deux temps :

- tout d'abord, un arrêté d'interdiction de circulation les soirs de week-end ;
- et ensuite, un travail de réaménagement urbain pour réduire durablement l'intensité de la circulation sur la rue des Capucins et les rues aux alentours, en coopération avec la Ville et la Métropole.

En lien avec cette problématique, une délibération a été rajoutée à l'ordre du jour initial et je vous proposerai de l'étudier tout à l'heure au cours de la séance.

Avant d'entrer dans l'examen des délibérations, nous allons faire l'appel.

Je propose à Noé FROISSART de procéder à l'appel des membres du conseil d'arrondissement.

### **Appel nominal**

Noé FROISSART procède à l'appel nominal.

#### **Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Le quorum est atteint.

Je donne à présent la parole à Bertrand PINOTEAU, Adjoint en charge des finances pour présenter le compte administratif 2019 puis l'affectation du résultat excédentaire.

## **1 MA1 01/20/04 - Rapporteur : Bertrand PINOTEAU – Adoption du compte administratif 2019**

### **Bertrand PINOTEAU**

Nous avons deux délibérations relatives à l'approbation du compte administratif pour la première et à l'affectation de l'excédent pour la seconde.

Je vais revenir sur le budget 2019 et son utilisation.

On constate pour l'année 2019 une consommation tout à fait raisonnable d'un budget initialement de 437 369,02 € et une consommation de ce budget à hauteur de 340 164,37 € contre 413 429,00 € en 2018, soit une baisse de 18 %, ce qui témoigne de la volonté de l'équipe précédente de laisser des marges de manœuvre à la future équipe, à l'équipe actuelle.

L'année 2019 a aussi été marquée par une bonne anticipation des dépenses 2020 avec un engagement de 47 951,34 € qui sont des dépenses restant à réaliser en 2020, ce qui amène donc à un excédent net de 49 253,31 € que l'on vous proposera ensuite d'affecter au budget 2020 dans la délibération suivante.

On va rapidement évoquer les dépenses 2019 et voir comment elles se sont réparties.

Je rappelle donc 340 000 € de dépenses réalisées sur 2019 qui se répartissent à peu près à parts égales entre les dépenses liées à la mairie elle-même pour 151 000 € environ et les équipements transférés pour 154 000 €.

Ces dépenses ont permis bien sûr à la mairie d'assurer toutes ses fonctions régaliennes d'une part comme les démarches réglementaires mais aussi ses fonctions politiques en termes de services aux habitants et d'animations, etc...

Les équipements, si l'on fait un petit zoom rapide sur les dépenses liées aux équipements transférés, dont je vous le rappelle, ces équipements comptent sept salles et équipements à vocation associative, trois gymnases, deux crèches et une maison de l'économie circulaire.

Ces équipements ont utilisé pratiquement la moitié du budget.

Je vous ai annoncé 151 000 € pour la mairie et 154 000 € pour les équipements, il reste la dotation à l'animation locale qui représente environ 37 000 € pour les dépenses de l'année 2019.

Les gros postes de dépenses sont les énergies, gaz et électricité pour 90 000 € qui sont consommés pour moitié par les gymnases.

Il faudra que l'on garde une attention particulière à ce poste « énergies » qui est un très gros poste de nos dépenses de fonctionnement et aussi sur le fait que l'on a déjà identifié les augmentations prévisibles assez importantes sur 2020 qui seront peut-être en partie compensées par les périodes de non fonctionnement pendant le printemps mais que l'on reprendra sans doute plein pot en 2021. Donc il faudra que l'on soit attentif à cela sur le budget de l'année prochaine.

Le deuxième plus gros poste de dépenses, ce sont les contrats de prestations de services pour 54 000 €.

Cela concerne essentiellement l'animation de la vie citoyenne, des projets mémoriels ou à vocation sociale, je ne rentrerai pas dans les détails des montants.

L'entretien des parcs et gymnases ainsi qu'un certain nombre de dépenses liées à des festivals, forums et inaugurations ainsi qu'un poste d'honoraires d'avocat.

Le troisième poste de dépenses concerne les publications.

En 2019, il y a eu trois publications de la revue A1 qui était la revue municipale d'arrondissement.

A noter qu'en 2020, il n'y a pas eu de publication pour le moment.

C'était essentiellement cette dépense-là dans ce poste de 28 000 €, conception et impression.

Le quatrième poste concerne les fêtes et cérémonie, je ne vais pas les détailler trop.

Ensuite un poste alimentation qui concerne exclusivement les dépenses des crèches pour 20 000 €.

Je pense que l'on a fait à peu près le tour des plus gros postes.

Je reviens rapidement sur les excédents de 2019 et je vais citer le chiffre exact : 49 253,31 € qui se trouve en nette augmentation par rapport à l'excédent qui avait été dégagé suite à l'exercice 2018 qui était seulement de 7 116,00 €.

Cela traduit bien la volonté de l'équipe précédente de laisser des marges de manœuvre, comme je l'ai dit en introduction d'autant que l'année 2018 avait été un peu exceptionnelle en termes de consommation puisque les années précédentes, été également dégagés des excédents de l'ordre de 40 à 50 000 €.

Il faut voir qu'effectivement cet excédent 2019 correspond à quelque chose qui rentre un tant soit peu dans la normale d'un niveau prudent d'exécution du budget.

#### **Noé FROISSART**

J'aimerais faire constater l'arrivée de Monsieur Sylvain GODINOT qui est arrivé pendant l'exposé de Monsieur Bertrand PINOTEAU.

#### **Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie Monsieur PINOTEAU pour le rapport sur le compte administratif.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? Mme Malika HADDAD-GROSJEAN.

#### **Malika HADDAD-GROSJEAN**

Alors ce n'est pas une question, c'est juste un propos pour l'équipe sortante.

C'est pour les féliciter et les remercier pour cette gestion responsable de l'argent public et qui est destiné, d'après le balayage qui vient d'être fait par Monsieur Bertrand PINOTEAU, à l'intérêt général et à l'intérêt des habitants. Voilà ce que je voulais dire simplement.

#### **Yasmine BOUAGGA**

Je vous propose de soumettre ce rapport à votre approbation par un vote à main levée.

**POUR : 13** (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBERRAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 1** (Nathalie PERRIN-GILBERT, Maire en exercice sur l'année 2019)

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **2 MA1- 01/20/05 - Rapporteur : Bertrand PINOTEAU – Affectation du résultat 2019**

### **Bertrand PINOTEAU**

On propose d'affecter ces 49 253,31 € sur quatre programmes.

Le premier est une « dotation d'animation locale » pour la plus grosse partie, soit 20 000 €, ce qui permettra à notre nouvelle équipe de pouvoir décider d'un certain nombre d'actions sur le reste de l'année 2020.

Une partie au programme « espaces verts » qui serait a priori fléchée vers l'amélioration des conditions d'ouverture du skate parc en lien avec la Direction des sports.

Et puis deux montants pour 10 000,00 € et 9 253,31 € à destination du programme « support mairie » qui permettra d'une part de répondre aux dépenses imprévues, déjà réalisées et peut-être encore à réaliser donc liées à la Covid-19 qui a obligé la mairie à engager un certain nombre de dépenses non prévues initialement.

Et enfin une enveloppe à discrétion de Madame la Maire pour les actions de l'année 2020.

Est-ce que vous avez des questions par rapport à cela ?

### **Yasmine BOUAGGA**

Je constate qu'il n'y a pas de question et je vous propose de soumettre cette délibération au vote qui consiste à affecter le résultat de l'excédent budgétaire de l'année précédente au budget de l'année en cours.

**POUR : 14** (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBERRAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **Yasmine BOUAGGA**

J'en profite pour vous annoncer que nous allons d'ores et déjà pouvoir ouvrir le skate parc au mois d'août.

Nous avons pu solliciter une entreprise d'insertion qui permettra d'ouvrir ce skate parc aux jeunes de 8h30 à 21h00 tous les jours, y compris week-end et jours fériés.

D'ores et déjà, nous pouvons nous féliciter d'arriver à mettre en œuvre ces activités estivales pour les jeunes.

**3 660 - Rapporteur : Yasmine BOUAGGA – Délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal aux Conseils d'arrondissement en matière de marchés à procédure adaptée**

**Yasmine BOUAGGA**

Cette délibération est relative aux « MAPA » (Marchés à procédure adaptée).

Il s'agit d'une procédure simplifiée d'appel d'offre qui s'applique aux marchés publics d'un montant inférieur à 214 000 €, et portant sur des domaines définis limitativement par la Ville de Lyon.

Dans la précédente mandature ces domaines concernaient :

- Communication et prestation de secrétariat ;
- Routage, mailing, diffusion ;
- Fournitures végétales décoratives ou non décoratives, non destinées à la plantation ;
- Services traiteurs ;
- Alimentation et ustensiles de restauration ;
- Service de spectacle ;
- Organisation de manifestations et festivités.

Dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, le seul MAPA réalisé en 2019 était relatif à la conception et impression du magazine A1.

Nous pourrions travailler avec l'Adjointe aux finances notamment pour la redéfinition des domaines concernés par les MAPA pour la mandature qui commence.

L'objet de cette délibération est de permettre au conseil municipal de donner délégation au conseil d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux fournitures et services sachant que cette délégation sera accordée de la même manière aux neuf arrondissements.

Si cette délibération est adoptée alors une seconde délibération sera soumise ultérieurement au conseil d'arrondissement pour autoriser la Maire à prendre ces actes au nom du conseil d'arrondissement.

La délibération soumise aujourd'hui consiste donc à permettre au Conseil Municipal de donner délégation au Conseil d'arrondissement pour ces marchés à procédure adaptée.

Je vous propose de soumettre ce rapport à votre approbation par un vote à main levée mais tout d'abord, y-a-t-il des questions sur ce sujet ?

Non. Dans ce cas, je vous propose de procéder au vote.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBERRAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

4 **853 - Rapporteur : Yasmine BOUAGGA – Projet d'expérimentation de la vidéo-verbalisation sur plusieurs voies du 1er arrondissement**

**Yasmine BOUAGGA**

Ce rapport « Projet d'expérimentation de la vidéo-verbalisation sur plusieurs voies du 1<sup>er</sup> arrondissement » n'a pas pu vous être soumis dans le délai réglementaire de 5 jours francs avant notre séance.

Il est proposé à l'ordre du jour dans le cadre d'une procédure d'urgence dont les délais d'un jour franc ont été respectés.

Il s'inscrit en lien avec la problématique des nuisances et violences routières constatées dans le secteur Capucins/Romarin et avec l'arrêté d'interdiction de la circulation les nuits de week-end pris par le Maire de Lyon et concernant ce secteur.

Je vous remercie d'accepter sa présentation en urgence avant de passer à l'étude de ce rapport et donc de procéder d'abord à un vote sur l'examen de cette délibération lors du présent conseil.

Je constate que le conseil accepte l'examen de cette délibération à l'unanimité et je vais vous présenter le rapport.

Le secteur du Bas des Pentes est formé de rues étroites et animées ; il subit depuis trois mois, avec le déconfinement, d'intenses nuisances nocturnes liées à des rodéos de voitures ; ces incivilités causent des troubles à la tranquillité des habitant.e.s, et elles représentent également un danger réel pour la sécurité physique ; plusieurs accidents ces derniers jours en attestent.

Nous avons voulu répondre à ce problème en travaillant sur la question de sécurité, avec la police municipale et la police nationale, qui ont augmenté les contrôles les nuits de week-end.

Nous sommes toutefois conscients des manques d'effectifs de voie publique et nous tenons à alerter les services de l'Etat sur cette situation qui ne peut qu'être problématique, notamment dans un arrondissement où la vie nocturne est intense.

La présence humaine est nécessaire pour assurer l'équilibre des différentes activités de la ville. Nous n'avons pas jugé souhaitable toutefois de solliciter une présence humaine statique, sous forme de « barrage filtrant », car son coût est élevé et il mobilise des forces de police qui pourraient être nécessaires dans d'autres endroits de la ville.

C'est pourquoi nous avons proposé, à la différence du dispositif en cours sur Edouard Herriot, de prendre un arrêté d'interdiction de circulation les soirs de week-end, qui servirait de base légale aux contrôles ponctuels effectués par la police municipale et nationale, et qui pourra être mis en œuvre également grâce à la vidéo-verbalisation.

La délibération proposée consiste donc en une extension, à titre expérimental, du périmètre de la vidéo-verbalisation sur les voies concernées par l'arrêté et aux périodes délimitées.

Nous sommes aujourd'hui consultés pour une mesure d'extension du périmètre de la vidéo-verbalisation sur ce secteur Capucins/Romarin, qui englobe également les voies attenantes dont j'ai la liste :

- Place Louis Pradel ;
- Rue Puits Gaillot ;
- Rue Romarin ;
- Rue des Capucins ;
- Rue Sainte Catherine ;
- Petite Rue des Feuillants ;
- Rue René Leynaud ;
- Rue Saint Polycarpe.

La politique de vidéo-protection mise en place sous la précédente mandature a suscité bien des réticences et critiques de la part des différentes sensibilités politiques qui composent notre majorité.

De fait, il ne s'agit pas d'une solution magique aux problèmes de sécurité et nous demeurons d'accord sur cette position.

Des caméras ont été installées dans différents secteurs, notamment rue des Capucins et rue Romarin sous la précédente mandature et la délibération soumise à votre approbation consiste simplement à autoriser l'utilisation des caméras existantes pour procéder à la verbalisation des véhicules qui sont en infraction au code de la route, et ce, afin, expérimentalement, d'utiliser cet instrument pour le respect de la réglementation en matière de circulation et de stationnement. Les infractions concernées sont listées limitativement et concernent les articles L121-2 à L121-3 ainsi que l'article R 121-6 du code de la route, en application des dispositions de l'article L 130-9 qui permettent de sanctionner des infractions à la sécurité routière sans que l'interception du conducteur soit nécessaire.

La délibération présente l'encadrement strict de cette mesure ; c'est un agent assermenté de la police municipale qui procède à la vidéo-verbalisation, sur les périodes limitativement définies par l'arrêté d'interdiction de circulation sur le secteur, les soirs de week-end, de 22h à 4h du matin. Sur un temps donné cette vidéo-verbalisation permet de renforcer l'arrêté de manière effective, y compris via le dispositif d'affichage qui permettra d'informer les éventuels contrevenants des risques qu'ils encourent en cas d'infraction.

Un conseil éthique de la vidéosurveillance contrôle l'usage de cet instrument au niveau de la ville. Et sur le secteur concerné, un comité ad hoc est mis en place, afin d'assurer le suivi de la mesure, d'informer, et de répondre aux questions ou réclamations des riverains ou commerçants.

Ces derniers ont bien sûr le droit de rejoindre leur domicile ou leur parking, et il faudra s'assurer qu'il n'y a pas de verbalisation abusive qui leur causerait du tort.

Les collectifs mobilisés sur le secteur du Bas des Pentes ainsi que le Conseil de Quartier sont d'ores et déjà intégrés à ce comité, et participeront à la concertation sur les solutions de réaménagement visant à apaiser les circulations tant la nuit qu'en journée, et ce dans la perspective plus générale du projet de piétonisation de la Presqu'île et plus globalement d'apaisement des circulations sur l'ensemble de l'agglomération.

Nous souhaitons souligner l'intérêt immédiat de la mesure de vidéo-verbalisation : plutôt que d'attenter aux libertés individuelles, elle permet au contraire d'exercer une sanction neutre et non discriminante appliquée aux véhicules en infraction avec le code de la route, par le biais de leur seule plaque d'immatriculation – ce qui permet d'éviter des pratiques de filtrage ou de sanction au faciès.

Ainsi, par l'outil de la vidéo-verbalisation utilisé de façon très encadrée et, encore une fois, de façon expérimentale, sur une période de six mois jusqu'à janvier 2021, nous souhaitons que le Bas des Pentes demeure un quartier ouvert, accueillant, tout en assurant des usages plus équilibrés de la voirie.

Je vous propose des prises de parole. Madame Laurence BOFFET

#### **Laurence BOFFET**

Alors il y a des délibérations qui sont directement sensibles.

Si d'aucun, d'aucune était inquiet de savoir qu'avec une seule liste au deuxième tour et une seule majorité, les débats seraient absents du 1<sup>er</sup> arrondissement, là on est carrément servis et je vais oser un très mauvais jeu de mot de dire, c'est la délibération « crash test » ! La course folle aux polémiques.



J'ai toujours voté contre ce genre de délibérations et je ne suis pas la seule, j'oserais même dire que nous avons même collectivement toujours voté « contre ». Alors que faire ?...

Voter « contre » par posture ? Car comme je l'ai dit déjà plusieurs fois et parce que l'on a une conception différente mais que l'on partage aussi sur la tranquillité publique et en particulier la défense d'avoir des humains et des humaines sur le terrain, pas seulement d'ailleurs pour sanctionner mais aussi pour prévenir et pour informer et pour former, et que cela reste important dans le débat.

Nous partageons aussi le diagnostic sur le Bas des Pentès et peut-être plus généralement, on le voit dans la société aujourd'hui, des tensions importantes arriver entre différents groupes, différentes communautés.

On voit aussi des niveaux de violence importants. Est-ce dû à la période Covid ? Je ne sais pas mais nous constatons depuis l'issue de cette période des choses qui se passent et qui sont parfaitement anormales.

Je ne saurais pas trop les identifier comme éléments qui sont dûs au Covid, à la crise ou autre, à l'inquiétude sur l'avenir ou aussi au fait qu'une certaine jeunesse a besoin de s'étendre ou que d'autres vont avoir besoin de reprendre un certain nombre de territoires, je n'en sais rien.

En tout cas, on a besoin d'actions urgentes, et ça nous le partageons ! Comme nous partageons le fait de demander plus de moyens humains comme je le disais tout à l'heure et je crois que nous avons l'engagement à la fois de la Ville, et je le dis aussi pour la Métropole, de les réclamer ! Y compris lorsqu'on n'est pas nous directement à même de les demander, de les réclamer au niveau de l'Etat.

C'est important parce que je pense aussi que la vidéo est devenue une espèce de béquille y compris pour les services de police par exemple, sans laquelle ils savent faire

Or, j'aurais aimé, moi, qu'ils continuent d'apprendre à faire sans.

Cela n'a jamais prouvé pour moi son utilité et en particulier, son utilité pour empêcher des actes d'arriver. Peut-être dans la résolution, oui mais c'est tout.

Alors comment faire ? Eh bien, je pense que ce que Madame la Maire expliquait sur la conception de la vidéo-verbalisation telle qu'elle est prévue sur ce dossier-là, j'aurais aimé la retrouver dans la délibération et je fais quand même confiance sur le fait qu'elle aura bien lieu avec toutes les précautions d'usage.

Je gage aussi que nous aurons bien l'évaluation. Car qui dit expérimentation, dit que nous avons besoin de l'évaluation de ces expérimentations et c'est ce qui a manqué par exemple sur le mandat précédent. Et je ne crois pas me tromper en disant que nous n'avons pas l'analyse de ce qui s'est passé sur le secteur Edouard Herriot sur la vidéo-verbalisation mais aussi sur le reste du dispositif.

Or, là aussi pourtant il y a des choses urgentes à avoir.

Donc je souhaite quand même que l'on progresse et je vais passer des votes « contre » habituels à une « abstention », on va dire positive sur ce dossier là en disant que l'on reste vigilant mais que l'on souhaite accompagner ce dispositif et par ailleurs sur l'arrêté où l'on partage le constat qu'il faut agir et pas seulement rester dans la posture.

Voilà pour ma part et mes camarades de Lyon en Commun, au nom duquel aujourd'hui, j'interviens.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Y-a-t-il d'autre prise de parole ?

Oui, Fatima BERRACHED

**Fatima BERRACHED**

J'approuve ce que vient de dire Laurence et je voterai « pour » cette délibération.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Je propose à Noé FROISSART, comme Secrétaire de séance de constater l'arrivée de Nathalie PERRIN-GILBERT.

**Noé FROISSART**

Je constate donc l'arrivée de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT durant l'exposé de Madame Laurence BOFFET.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous donne la parole Madame Nathalie PERRIN-GILBERT.

**Nathalie PERRIN-GILBERT**

Merci. Donc je suivrai l'avis de Laurence et je m'abstiendrai également et en effet, c'est un passage d'un vote « contre » précédemment à une abstention.

Donc il faut le voir positivement.

Ce que je voudrais dire, je ne sais pas si tu l'as dit Laurence, mais de façon très courte, durant les mandats précédents et depuis 2001, la vidéo-surveillance a été installée.

Lyon a fait des caméras sans réponse aux questions d'insécurité, on le voit. Au détriment de moyens humains, au détriment de la prévention, au détriment également de la prévention la nuit sur une politique de vie nocturne.

Si ça marchait, si le bilan des caméras était aussi positif, on ne se trouverait pas dans une situation que l'on connaît aujourd'hui.

Voilà, l'évaluation on l'a faite finalement nous-même en voyant que Lyon est une ville où beaucoup de caméras ont été installées depuis 2001 et où, au final, on connaît des situations très difficiles car, en effet, il ne faut pas se voiler la face.

C'est une évaluation grandeur nature et qui montre que ce n'est pas la seule réponse.

Cela peut être utile dans certains endroits, sur certains sites mais il faut d'abord des politiques publiques.

Pour cette raison, je suis évidemment d'accord avec ce que vient de dire Laurence.

Merci.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Y-a-t-il d'autres prises de paroles ?

Fatima BERRACHED

**Fatima BERRACHED**

C'était juste un oubli, c'était faire rajouter dans la délibération mais je crois que cela va être un peu compliqué, la nécessité de faire une évaluation au bout des six mois, que ce soit écrit clairement.

Donc si l'amendement n'est pas possible, il faudrait peut-être faire un vœu à cette délibération.

**Yasmine BOUAGGA**

Merci, c'est ce que j'allais proposer.

Je vous remercie pour vos prises de paroles.

Je pense que l'on fait le constat partagé des difficultés des collectivités locales face aux défaillances de l'Etat, des effectifs de police nationale sur la voie publique et l'extension à la fois de la vidéo-surveillance et également de la police municipale. Ce sont des réponses que les collectivités locales ont tenté d'apporter face à ces manquements de l'Etat sur la sécurité du quotidien et dont les citoyens font les frais.

Nous partageons tous cette vigilance et ce souci d'alerter les autorités compétentes, les autorités préfectorales et également le ministère de l'Intérieur qui est l'autorité sur ce sujet.

La délibération que nous vous proposons aujourd'hui, c'est une proposition pragmatique qui consiste non pas à étendre la vidéo-surveillance, à lui accorder des fonds, des financements, d'augmenter son coût et de retirer de la voie publique des agents qui sont insuffisamment présents sur la voie publique.

Ce que nous proposons, c'est d'utiliser des caméras existantes et simplement de demander l'autorisation que ces caméras existantes puissent être utilisées pour procéder à cette vidéo-verbalisation qui est très strictement encadrée, donc pour laquelle il faut avoir une autorisation spécifique.

Et notre proposition, elle consiste donc à utiliser des approches différentes, en parallèle de la présence humaine sur la voie publique, dans la mesure du possible. Et une verbalisation des infractions au code de la route, des infractions à la circulation et au stationnement par cet outil qui présente cet avantage de la neutralité sur le captage de la plaque d'immatriculation et qui nous paraît intéressant sur cette police de la circulation. Voilà l'approche que nous avons voulu avoir quant à ces problèmes sur le secteur concerné.

Suite aux échanges que nous avons eus au sein de la majorité et dont vous avez fait état ce soir, nous avons bien sûr entendu ces demandes sur une nécessaire évaluation indépendante du dispositif et nous l'avons transmise au Maire de Lyon qui s'est engagé à conduire cette évaluation indépendante de l'expérimentation de la vidéo-verbalisation et cela s'inscrit dans son engagement à la redevabilité.

En outre, j'invite officiellement Laurence BOFFET ainsi que les autres élu.e.s qui souhaiteraient s'engager à participer au comité de suivi de cette vidéo-verbalisation.

Je vous propose désormais de soumettre cette délibération au vote.

*POUR : 9 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Fatima BERRACHED, Sylvain GODINOT, Yves BEN ITAH, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 5 (Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Nathalie PERRIN-GILBERT, David SOUVESTRE, Laurence BOFFET)*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

### **Yasmine BOUAGGA**

Je transmettrai le vœu du Conseil d'arrondissement de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement concernant l'évaluation indépendante de cette expérimentation de la vidéo-verbalisation à laquelle encore une fois, le Maire de Lyon s'est engagé.

Je vous remercie pour l'examen de cette délibération en urgence.

Nous allons désormais examiner des délibérations également urgentes portant sur le secteur culturel.

C'est un engagement fort de la nouvelle municipalité et nous savons aussi combien le soutien au secteur culturel tient à cœur notamment à Nathalie Perrin-Gilbert, désormais Adjointe à la culture à la Ville.

Grégory Doucet s'est engagé à apporter un soutien important aux acteurs durement frappés par les conséquences de la crise sanitaire.

Nous examinons ce soir deux délibérations portant sur des acteurs culturels importants du 1<sup>er</sup> arrondissement et je donne la parole pour cela à Yves Bénitah pour les présenter.

**5 205 - Rapporteur : Yves BEN ITAH – Attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € à la SCOP Jarring Effects sur l'enveloppe FIMA**

**Yves BEN ITAH**

Merci Madame la Maire.

Il s'agit d'une délibération qui vise à soutenir la société coopérative Jarring Effects.

En effet, Jarring Effects est une maison musicale indépendante constituée sous forme de SCOP, Société Coopérative Ouvrière.

Elle n'a, du fait de son statut juridique, pas pu bénéficier de subventions qui ont été versées aux associations culturelles comme l'autorisait l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril dernier pour répondre à des mesures d'urgence.

Pour mémoire, ce sont 536 800 € qui ont été versés aux associations culturelles dans ce cadre-là. Ce soutien financier permettra à Jarring Effects de poursuivre son action culturelle au rayonnement international et au métissage artistique jusqu'à l'image du dernier album produit. Ce sont des pays du monde entier qui se rencontrent et des styles de musique alliant classique au hip pop.

Je vous remercie. Juste un mot à titre personnel. C'est un label historique de notre quartier qui est installé depuis très longtemps, Rue René Leynaud, qui est l'exemple même de ce que nous voulons défendre puisque, depuis toujours, Jarring Effects, qui au départ était un label indépendant a su construire une autonomie totalement indépendante et alternative, a importé énormément d'artistes de notre quartier et de notre métropole dans un travail de fond sur les esthétiques. Au départ, effectivement, autour du dogme de l'électro mais qui s'est élargi notamment aux musiques urbaines et qui a sans cesse évolué.

Donc je suis très heureux de présenter cette délibération sur cet acteur essentiel de notre quartier.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

En l'absence de questions, je vous propose d'adopter ce rapport en le soumettant à votre approbation par le vote.

**Noé FROISSART**

Je dois constater que Monsieur Sylvain GODINOT a quitté la salle temporairement. Je pense, au moins, pour la délibération.

POUR : 13 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Benoit SCIBERRAS, David SOU-VESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (Sylvain GODINOT)

**AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ**

*Sylvain GODINOT ayant quitté la séance momentanément, n'a pas pu prendre part au vote.*

**6 837 - Rapporteur : Yves BEN ITAH – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Mediatone pour l'organisation des Etats généraux des acteurs culturels et médias indépendants d'un montant de 10 000 € sur le Fonds d'Intervention Culturel**

**Yves BEN ITAH**

C'est l'adoption d'une convention cadre entre la Ville de Lyon et l'association Mediatone, située rue des Capucins, et dont l'objet est de promouvoir et d'accompagner des groupes de musique en développement.

Cette convention prévoit de soutenir l'association dont l'action s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle de la Ville, notamment à travers les états généraux des acteurs culturels et médias indépendants qui se tiendront les 15 et 16 septembre prochain sur plusieurs lieux culturels : Ninkasi, Chromatique, Comédie Odéon, Sucre, Hôtel 71...

Pareil ! Si je peux me permettre un petit commentaire, Mediatone est l'un de nos plus gros promoteurs de concerts indépendants, je tiens à le souligner et un peu dans le même esprit que Jarring Effects, est un soutien absolument incontournable des artistes et musiciens lyonnais particulièrement.

C'est un secteur extrêmement fragile effectivement, qui est en grande souffrance puisque évidemment, vous l'avez tous constaté, organiser des concerts, c'est très difficile.

De plus, ils sont très investis sur notre arrondissement puisqu'ils ont un certain nombre de manifestations prévues.

Donc je suis heureux qu'effectivement on puisse les accompagner dans cette belle initiative qui sera, j'imagine, les prémices à nos grands états généraux qui ont été prévus dans la campagne et là effectivement à une échelle un peu plus institutionnelle.

Donc j'imagine que ces états généraux plutôt indépendants montés par les acteurs eux-mêmes et qui bénéficient du soutien de la Ville de Lyon, ce qui est complètement notable, vont pouvoir un peu défricher et préparer ce grand rendez-vous qui nous attend avec Nathalie PERRIN-GILBERT d'ici quelques mois, ce grand moment.

Voilà, j'en ai fini pour cette délibération.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ?

Je vous donne la parole Madame Nathalie PERRIN-GILBERT.

### **Noé FROISSART**

Je voulais simplement constater que Monsieur Sylvain GODINOT était revenu dans la salle du conseil.

### **Nathalie PERRIN-GILBERT**

Merci Yves de souligner l'importance du secteur culturel dans les délibérations du futur conseil municipal et pour lesquelles nous devons émettre un avis en tant que conseil d'arrondissement. C'est, en effet, une décision et une préoccupation forte de la municipalité et du Maire de Lyon, Grégory DOUCET, d'être aux côtés du secteur culturel.

Donc en effet Jarring Effects, comme vous l'avez dit, est un acteur incontournable de l'arrondissement mais évidemment de la Ville et on peut signaler le travail de ces équipes.

Mediatone en effet, pour le coup, ce n'est pas une subvention pour la structure Mediatone mais c'est bien pour l'organisation des états généraux.

Alors la Ville a souhaité passer par un des acteurs indépendants qui ont une comptabilité analytique etc... et qui pourra re-flécher la subvention sur l'organisation des états généraux parce que nous voulions aller vite.

Les états généraux sont en septembre et si on avait demandé aux états généraux de constituer une association qui permette de recevoir le financement et bien ils n'en auraient pas vu la couleur avant peut-être novembre ou décembre. Or, on voulait vraiment être présent.

Je crois que la Métropole sera également aux côtés de ces états généraux et financera aussi leur tenue.

Oui, ce sera une première pierre à l'édifice ou un premier étage à la fusée. Ces rencontres de travail et de concertation sont importantes pour le secteur culturel. Alors je ne sais pas si nous les appellerons états généraux ou assises mais en tout cas nous nous sommes engagés à les mener.

Et pour en avoir discuté avec Monsieur le Maire de Lyon, nous n'attendrons pas les résultats des états généraux pour agir, y compris dans le cadre du plan de mandat que le Maire souhaite faire voter par le conseil municipal au mois de mars 2021.

Forcément, nous devons d'ores et déjà prendre un certain nombre de décisions et d'orientations, c'est pourquoi nous travaillons avec les équipes de la Ville, avec les différents élu.e.s, avec le secteur culturel aussi.

Et puis le 30 juillet aussi, ce qui va être voté par le conseil municipal, c'est donc un fond d'urgence de 4 000 000 € pour le secteur culturel, pour tous les arrondissements confondus.

Ce sera une décision modificative qui consistera à flécher 4 000 000 € du budget général de la Ville sur le budget aux affaires culturelles.

Nous publierons dans la foulée du vote du conseil municipal, puisqu'il faut quand même attendre le vote du conseil municipal qui est décisif, un formulaire téléchargeable sur lequel les structures pourront également répondre en ligne afin de permettre aux structures en difficulté de se signaler.

Alors elles se sont déjà signalées pour un certain nombre mais on veut vraiment s'ouvrir au plus grand nombre et pas seulement pour celles que nous avons repérées ou avec lesquelles on a l'habitude de travailler.

Elles auront jusqu'au 10 septembre pour faire leur demande et on imagine des délibérations votées fin septembre et courant octobre, d'attribution de ce fond d'urgence.

A noter également que nous travaillerons avec des organisations professionnelles aussi, pour qu'une partie de ce fond d'urgence aille directement aux artistes, aux auteurs... Je pense aux écrivains, je pense aux plasticiens, je pense aux dessinateurs, tout ceci se met au féminin aussi bien évidemment, qui ne sont pas intermittents et dont les statuts ne leur permettent pas toujours d'avoir des aides et qui sont en grande difficulté.

On va donc travailler avec des organisations professionnelles pour qu'elles puissent ensuite reverser sous forme de bourse ou d'accompagnement aux artistes eux-mêmes.

Donc nous allons aider, et les structures, et les créateurs, artistes, graphistes, écrivains.

Et là aussi c'est un geste politique fort de la part de notre municipalité que je tiens à saluer.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Y-a-t-il d'autres prises de paroles ou d'autres questions ?

Je vous propose donc d'adopter ce rapport et de le soumettre pour avis à votre approbation.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBERRAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

**Yasmine BOUAGGA**

C'est vraiment un geste fort je pense que d'ouvrir cette mandature avec ce soutien résolu au secteur culturel. Nous avons beaucoup parlé de la rue des Capucins, cette rue où est située Mediatone, mais plus largement la vie culturelle festive s'étend sur l'ensemble de l'arrondissement. On a une densité du tissu culturel, associatif, des artistes, des acteurs de la culture au sens large, de l'éducation populaire avec des acteurs qui interviennent pour transmettre la culture aux plus grands nombres et c'est vraiment la composante fondamentale de notre identité au niveau du 1<sup>er</sup> arrondissement. Et nous sommes vraiment très, très fiers et heureux de pouvoir soutenir ces acteurs et ainsi de vraiment porter cette identité-là, cette force qui nous rassemble au sein du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Le Conseil d'arrondissement est désormais fini.

Je vous remercie et je déclare la séance levée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Noé FROISSART**

